



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Mars-Avril 2005

Numéro 78

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 22 février 2005.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP Contrôleurs et Agents du 14 mars 2005.
- 4 CAP Inspecteurs du 21 mars 2005.

CTPL du 22 février 2005

Le 22 février dernier, la TPG a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour examiner la répartition des emplois, la modification des horaires de la TG, l'exécution du budget 2004 et la prévision budgétaire départementale 2005.

En début de séance, la CGT est intervenue pour rappeler à Mme Escard que le CTPL ne prend aucune décision contrairement à ce qui est couramment écrit dans les notes de service départementales. En effet, le CTPL n'émet qu'un avis et c'est la Direction et elle seule qui prend la décision. Après avoir menacé la CGT en limitant sa présence à des réunions organisées par la Direction avec les syndicats, la TPG a reconnu le bien fondé de nos remarques.

Ensuite, il a été procédé au vote des ponts naturels (ce vote n'ayant pas été fait lors du précédent CTPL) : l'ensemble de la parité syndicale a voté **POUR** les **ponts des vendredis 6 mai et 15 juillet**. La CGT a voté favorablement conformément au souhait de la majorité des personnels (plus de 80% des personnes sont favorables à ces deux ponts). Pour plus de détail sur l'enquête menée par la CGT sur les ponts naturels, voir sur notre site Internet à l'adresse suivante :

www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=185 .

- **Redéploiement des emplois suite à l'ORE 2004/2005** : La Direction a annoncé la **suppression de 10 emplois B et C en Côte d'Or** (dont 3 en TG et 7 en postes comptables). La CGT a soulevé le problème de Somberton et Saint Seine l'Abbaye qui ne sont plus traitées comme des Trésoreries en gestion conjointes. A cet égard, aucune garantie n'a été donnée par la TPG sur l'avenir de ces Trésoreries. Mme Escard a même ajouté que pour Saint Seine « on ne peut rien dire » (? ? ?). **Le pire est donc à craindre d'autant plus que la TPG a affirmé qu'elle déplorait la circulaire du 1^{er} Ministre gelant les fermetures de services publics jusqu'au 1^{er} janvier 2006 !** Pour elle, les gestions conjointes doivent être reconfigurées. La CGT a tenu à préciser que le service de proximité des Trésoreries rurales a rempli parfaitement son rôle de service public lors de l'échange des pièces francs en euros, évitant à de nombreux usagers de se déplacer à Dijon. La CGT ainsi que les deux autres syndicats ont voté **CONTRE** ce redéploiement qui montre bien la nature de l'ORE : un outil de suppression des emplois au service de la politique libérale du gouvernement. Le redéploiement des emplois établi par la Direction est consultable sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=208 .
- **Budget 2005** : après un bref compte-rendu de l'exécution du budget 2004, la Direction a présenté un budget 2005 en baisse significative. Un « nouveau périmètre de dotation des Trésoreries » a été mis en place avec l'applicatif

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), FERRACHAT Marie-Françoise (TG-Pensions).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

COGITO. La nouveauté essentielle de cette nouvelle présentation est en fait l'opacité complète sur le budget 2005. Aucun élément détaillé n'a été fourni sur les montants alloués. Seul le mode de calcul des dotations a été donné. Le rôle des représentants des personnels est de veiller à la transparence des opérations. Or, dans un tel contexte, rien ne nous permet de nous assurer du traitement égalitaire de chacun. En conséquence, la CGT seule a voté **CONTRE ce budget de rigueur et d'opacité**.

- Modification des horaires de la TG : la modification des horaires (8h30-12h30 et 13h30-16h30 du lundi au jeudi ; 8h30-12h30 et 13h30-16h00 le vendredi) a été votée favorablement par tous les syndicats.
- Coût des 2 réunions de travail : le représentant de la CFTEC a demandé si l'on pouvait connaître le coût des deux réunions de travail organisées en début d'année. La TPG a indiqué qu'elle était d'accord pour communiquer ce coût. A ce jour, nous attendons toujours la réponse chiffrée !

CAP du 21 mars 2005

La TPG a réuni la CAP des Inspecteurs le 21 mars dernier pour présenter la liste d'aptitude de contrôleur à Inspecteur.

Les **critères statutaires** retenus sont les suivants : être âgé de 40 ans au moins, avoir réalisé 9 ans de services effectifs dont 5 ans dans la catégorie B au 1^{er} janvier de l'année en cours. De plus, un agent préalablement nommé contrôleur sur liste d'aptitude doit attendre 10 ans pour postuler à une nomination sur liste d'aptitude au grade d'inspecteur.

D'autres **critères** sont retenus par la Direction : rapport motivé du supérieur hiérarchique, acceptation d'une mobilité géographique, aptitude à exercer les fonctions d'inspecteur.

Sur les 148 contrôleurs répondant aux conditions statutaires pour être inscrits sur la liste, seulement 49 ont été candidats. La TPG a précisé qu'elle souhaitait réduire progressivement le nombre d'agents classés et a classé cette année 4 contrôleurs :

1. *Christian GUERRE (TG suppléance)*
2. *Annick LIOTARD (T. CHU)*
3. *Yolande JOBLON (TG MRFC)*
4. *Lysiane ALEXANDROVA (TG conseil-animation)*

Ce choix a eu pour conséquence de **rétrograder 2 personnes inscrites l'année passée**. En effet, les personnes classées n° 2 et 3 en 2004 sont respectivement passées n° 3 et 4 en 2005. La seule explication fournie par la TPG a été de dire que les contrôleurs classés aux deux premières places remplissent les qualités pour être inspecteurs.

Opposée par principe aux listes d'aptitude, la CGT préférerait un concours professionnel garant de plus de transparence dans l'attribution de la promotion. Les représentants du personnel ne sont pas là pour juger les candidats à la liste mais pour les représenter afin de faire respecter une égalité de traitement de chacun d'entre eux. Manifestement, cette année, un **changement des règles** est intervenu puisque la Direction ne reconduit pas l'année suivante des personnes considérées hier par la TPG comme aptes à exercer les fonctions d'inspecteur.

Aussi, **la CGT a refusé de débattre sur les qualités et compétences de chacune des personnes sélectionnées** et a décidé d'exprimer un **vote sanctionnant l'attitude de la Direction locale bien décidée à créer une rivalité dangereuse entre les personnels**. Ainsi, lors du vote, la CGT a voté CONTRE.

La CGT est également intervenue pour souligner le **manque de transparence dans les mouvements de cadres A au niveau de la Trésorerie Générale**. En effet, ni les personnels, ni les représentants ne sont informés des éventuelles places disponibles : les modifications décidées par la TPG sont communiquées par note de service. La TPG a refusé de supprimer cette opacité pour les mouvements de chefs de service et de chargés de mission.

En ce qui concerne la **communication**, Mme Escard a confirmé la **suppression du poste de cadre A** pour cette activité et son remplacement par un cadre B.

Enfin, il a été précisé que la **campagne de notation des inspecteurs** devrait être achevée le 25 avril.

CAP du 14 mars 2005

La TPG a réuni la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour lui présenter un petit mouvement de personnels au 1^{er} avril 2005 :

- **Mutations internes :**
 - Bouchon Marlène (T. Genlis) à TG Pensions.
 - Ingrain Thierry (T. Dijon Nord) à TG Pensions (mutation au 01/05/2005).
 - Sollic Christian (T. Dijon OPAC) à TG Comptabilité (mutation au 01/06/2005).
 - Maranelli Gisèle (TG Recouvrement gestion) à T. Dijon OPAC (mutation au 01/06/2005).
 - Dulout Pierre-Marie (T. Dijon OPAC) à TG DEEF
 - Frossard Martine (TG Liaison recouvrement) à T. Selongey.
- **Arrivées dans le département :**
 - Drode Annie à T. Dijon Nord (mutation au 01/05/2005).
 - Foissotte Hélène à T. Dijon OPAC.
 - Locatelli Sophie à T. Semur en Auxois.

Des précisions ont été demandées par la CGT à la **Direction qui n'a pas fait preuve de transparence** puisqu'un contrôleur a été réintégré à son retour de la CNP sans aucune information aux représentants du personnel.

La CGT a également évoqué le problème d'une personne handicapée de la TG qui souhaiterait un poste adapté. **La Direction est restée rigide** en ne proposant aucun poste au rez-de-chaussée de la TG.

Lors du vote sur le mouvement **la CGT a voté favorablement sauf pour un cas où elle s'est abstenue** car une personne nommée sur une Trésorerie de Dijon postulait pour une autre Trésorerie dijonnaise, le chef de poste de cette dernière estimant qu'un déficit de 2 agents n'est pas gênant !

Le prochain mouvement aura lieu au 1^{er} septembre 2005. Aussi, afin de veiller au respect de vos droits, nous vous invitons à transmettre aux élus de la CGT une copie de votre demande de mutation.

La **situation des effectifs des services et trésoreries** est consultable sur notre site Internet à l'adresse suivante :

www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=210 .